

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 315

présenté par
Mme Galzy

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Le demandeur d'emploi peut demander à être ponctuellement accompagné par téléphone par son conseiller référent du service public de l'emploi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner de la souplesse à la relation de confiance personnelle que le demandeur d'emploi entretient avec son conseiller référent, facilitant la réussite dans la recherche d'emploi.